



Comment sont saisis les conciliateurs ?

1. Sur simple rendez-vous auprès des :

- Tribunaux
- Mairies
- Maisons de justice et du droit
- Réseaux France services
- Association

2. En ligne sur le site conciliateurs.fr

3. Par un juge

Où se déroulent les conciliations ?

- A la Maison de Justice et du Droit
- Dans tout le département sous forme de permanences
- Au Tribunal Judiciaire

Vos conciliateurs référents

✓ alain.maspataud@conciliateurdejustice.fr

✓ clarisse.rougier@conciliateurdejustice.fr

✓ lucette.cheype@conciliateurdejustice.fr



La conciliation de justice en chiffres

2 815 conciliateurs de justice

218 947 saisines

68 % de taux de réussite



point-justice
informer, orienter, aider



Journée Portes Ouvertes Conciliateurs de Justice

Venez découvrir le rôle des conciliateurs de justice : un service gratuit, confidentiel et accessible à tous pour résoudre vos litiges à l'amiable.

Qu'est-ce que la conciliation ?

La conciliation favorise un règlement amiable des conflits en permettant aux parties de trouver ensemble une solution, qu'un juge ait été saisi ou non.

La conciliation devient un passage imposé pour les litiges inférieurs à 5 000 € ou lorsque la nature du différend l'exige, comme en matière de bornage, de distance des plantations ou de certaines servitudes.

Elle peut être engagée avant tout procès, proposée devant le juge, ou confiée à un conciliateur de justice.

La conciliation concerne uniquement les litiges civils et offre une solution simple, gratuite et apaisée pour éviter un contentieux.

Qu'est-ce qu'un conciliateur ?

Un auxiliaire de justice assermenté.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel sur proposition du magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice et après avis du procureur général



Programme de la journée découverte

14h00	Accueil des participants
14h15	Mot d'accueil
14h30	Le conciliateur de justice : un acteur de la justice amiable
15h00	Comment devenir conciliateur de justice
15h20	Regards d'experts : témoignages
16h00	Atelier pratique
16h30	Questions-réponses
17h00	Clôture



**Le vendredi 9 octobre
2026**



Heure : 14h à 17h

Lieu : Cité Judiciaire de Limoges, salle 7
23 Place Winston Churchill, 87000
LIMOGES

Contact : conciliateurs@justice.fr



Et si c'était vous ?